

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le droit de l'enfant de connaître ses origines

Mathieu, Géraldine

Published in:

Institut international des droits de l'enfant

Publication date:

2015

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Mathieu, G 2015, 'Le droit de l'enfant de connaître ses origines: un droit fondamental, trop souvent bafoué', *Institut international des droits de l'enfant*, vol. 22 avril 2015.

<<http://www.childsrighs.org/actualites/editoriaux/575-un-droit-trop-souvent-bafoue>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Le droit aux origines trop souvent bafoué

Editorial, par [Géraldine Mathieu](#), 22 avril 2015

<http://www.childsrights.org/actualites/editoriaux/575-un-droit-trop-souvent-bafoue>

La recherche de ses origines est indissociable de la réflexion de l'être humain sur son identité personnelle. Le questionnement sur les origines relève d'ailleurs d'un processus psychosocial spontané vécu par chaque être humain à un moment donné et selon un degré d'intensité variable. Cette quête identitaire est accentuée dans les filiations qui comportent plus d'inconnues et pour lesquelles les réponses à apporter sont susceptibles d'être plus compliquées : abandon à la naissance, adoption, procréation médicalement assistée avec don anonyme ou mère porteuse, séparation des parents et perte de contact avec l'un d'eux ou encore simple doute sur sa filiation naturelle. La psychologie a mis en évidence le rôle considérable que la connaissance des origines joue dans le développement de la personnalité. Les secrets sur les origines de l'enfant peuvent générer de réelles souffrances et porter une atteinte fondamentale à l'estime de soi. Les enfants ont en effet des antennes particulières pour entendre le non-dit, quand bien même ils ne poseraient pas de questions à la manière des adultes. Il est dès lors crucial de ne jamais cacher aux enfants les secrets relatifs à leurs origines.

Parmi les enfants privés de leur droit de connaître leurs origines, il y a les personnes nées de donneurs anonymes dans le cadre d'une procréation médicalement assistée. En Belgique, la loi prévoit que le donneur restera anonyme (sauf accord entre le donneur et le(s) receveur(s)). L'enfant n'a donc aucun droit d'obtenir des informations sur ce donneur. Parce qu'une thèse de doctorat ne suffit pas à faire bouger les choses, nous avons souhaité nous associer au combat mené par ces enfants, qui se sont regroupés et ont fondé l'association [Donorkinderen](#) dans le but de faire évoluer la loi et les mentalités.

L'émergence des nouvelles méthodes de procréation médicalement assistées accentue l'urgence de se préoccuper du sort des enfants ainsi conçus, à défaut de quoi le droit à l'enfant – voire même à l'enfant « parfait » - risque de supplanter le droit de l'enfant. Dans ce contexte, il est indispensable de sensibiliser à la fois les professionnels intéressés (centres de fertilité, gynécologues, pédiatres, psychologues, organismes d'adoption, magistrats, avocats) mais aussi les parlementaires ainsi que l'ensemble de la population. Si la réponse législative n'est certes jamais suffisante, nous sommes intimement convaincue qu'elle est néanmoins nécessaire pour protéger le droit des plus faibles, en l'occurrence de l'enfant, eu égard à sa plus grande vulnérabilité mais aussi à son impuissance à l'égard des choix des adultes qui le concernent. Il s'agit d'encourager nos politiciens à mener un débat beaucoup plus large (incluant notamment la question de la gestation pour autrui) dans l'espoir que des lois plus justes et plus respectueuses du droit fondamental de chaque être humain à connaître ses origines, qui participe de la dignité humaine, puissent voir le jour.

Voir aussi :

- G. MATHIEU, *Le secret des origines en droit de la filiation*, Waterloo, Wolters Kluwer, 2015, 600 p. (thèse de doctorat)
- [Reportage « Bébé sur mesure »](#) diffusé sur ARTE le 1er avril 2015
- [Le droit de l'enfant de connaître ses origines](#), outil pédagogique réalisé pour Défense des Enfants International Belgique, décembre 2014
- G. MATHIEU, [Le droit de connaître ses origines : un droit fondamental](#), résumé de thèse réalisé à la Fondation Brocher, février 2015

NB : L'éditorial ne reflète pas forcément les vues de la direction et de l'équipe IDE.

Image originale : [Olivier Richardet / CC](#)

Vos commentaires sont les bienvenus : webmaster@childsrights.org